



**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
DE GESTION CONTRACTUELLE  
(ARTICLE 573.3.1.2 ALINÉA 7 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)**

Selon l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

- **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AU COURS DE L'ANNÉE**

Il n'y a eu aucune modification apportée au Règlement sur la gestion contractuelle au cours de l'année.

- **CONTRATS DE MOINS DE 133 800\$ ACCORDÉS:**

Dans l'octroi des contrats de 133 800\$ et moins, ou d'achat de matériel totalisant 133 800\$ et moins, la municipalité demande des soumissions de gré à gré ou sur invitation afin de ne pas favoriser aucun fournisseur ou aucune compagnie, et la municipalité fait l'effort nécessaire afin de faire une rotation de fournisseurs.

Dans les contrats ou les achats de 133 800\$ et moins ou totalisant, pour l'année, des achats de 133 800\$ et moins, nous retrouvons pour les montants significatifs :

- Alimentation René Pelletier – Achat fournitures casse-croûte aréna – 28 435.29\$
- Atelier Guy Architectes – Esquisse caserne incendie et argumentaire – 19 800\$ + taxes
- Cimco réfrigération – Entretien système réfrigération aréna – 37 023.42\$
- Entreprises Denis Leblanc – Démolition du 223, rue Principale – 42 333.80\$
- Excavation Jean Leclerc – Construction bordures de rues – 27 134.10\$
- Fédération québécoise des municipalités – Adhésion, honoraires professionnelles, formations – 50 423.04\$
- FQM Assurances – Assurances municipalité Ajustement contrat 2024-2025 suite à la réévaluation de la valeur des bâtiments – 18 052.58\$
- FQM Assurances – Assurances municipalité Contrat 2025-2026 – 120 042.79\$
- Brasserie Labatt – Achat de fournitures pour le bar de l'aréna – 42 459.38\$

- Lapointe Automobiles – Achat d’une camionnette – 77 949.03\$
- Magasin Coop St-Pamphile – Achat de fournitures diverses – 41 131.57\$
- Matériaux Blanchet – Diésel et fournitures diverses – 33 142.56\$
- Pavage scellant Jirico – Travaux d’enrobés bitumineux divers – 72 724.84\$
- Raymond Chabot Grant Thornton – Missions d’audit – 33 380.15\$
- Réal Huot inc. – Achat de fournitures diverses – 38 985.02\$
- Robert Boileau inc. – Applicage de logos et lignes sur glace aréna et achat resurfaeuse – 99 200.96\$
- Sage assurances et rentes collectives – Assurances collectives – 66 334.22\$
- Usinage JS enr. – Fournitures diverses – 37 448.51\$
- Wolseley Québec – Fournitures diverses – 38 987.99\$
- WSP Canada – Honoraires professionnels – 38 137.21\$

- **APPELS D’OFFRES SUR INVITATION PAR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D’APPELS D’OFFRES 133 800\$ ET PLUS**

- Pavage scellant Jirico – Travaux d’enrobé bitumineux – 215 626.24\$
- Sanexen – Chemisage conduites aqueduc – 130 335.60\$
- L’appel d’offres pour l’entretien des chemins d’hiver et de la cour de l’aréna pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, par Entreprise Denis Leblanc, au montant total de 788 727.18\$, soit :
  - 257 673.06\$ pour les chemins et 2 800.00\$ pour le stationnement d’aréna pour la saison 2024-2025;
  - 260 009.06\$ pour les chemins et 2 900.00\$ pour le stationnement d’aréna pour la saison 2025-2026;
  - 262 345.06\$ pour les chemins et 3 000.00\$ pour le stationnement d’aréna pour la saison 2026-2027.

- **PLAINTÉ**

Aucune plainte n’a été reçue concernant l’application du Règlement de gestion contractuelle.

- **SANCTION**

Aucune sanction n’a été appliquée concernant l’application du Règlement de gestion contractuelle.

  
 Donné à Saint-Pamphile, ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2026

**Alexandra Dupont, Directrice générale**